



Egalité professionnelle au Dauphiné Libéré

Il y a du boulot !

L'accord sur l'Egalité Professionnelle dans les entreprises de la Presse Quotidienne Régionale est maintenant signé par toutes les organisations syndicales qui le souhaitent dont la CFDT.

Reste maintenant à le négocier au niveau du Dauphiné Libéré.

La CFDT (la F3C et son Union Fédérale des Journalistes) a très largement contribué à l'élaboration de cet accord. De son côté la commission Egalité professionnelle du Dauphiné, au travers de chiffres fournis par la direction, a constaté de fortes disparités de salaires entre femmes et hommes et aussi des accès restreints des femmes aux postes de responsabilité. **Par catégorie, ces écarts de salaires s'expriment ainsi au DL, au détriment des femmes (sauf pour les techniciennes) : Cadres techniques -12%, Cadres administratifs -27%, Assimilés cadres -29%, Journalistes -16%, Techniciens +0,5%, ouvriers -21% et Employés -7%.**

Au-delà des constats sur les causes de fortes disparités entre les femmes et les hommes l'accord de branche fixe notamment comme objectifs d'améliorer l'accès des femmes aux emplois à dominante technique dans lesquels elles sont minoritaires et d'accroître la proportion de femmes affectées à des postes à responsabilité en particulier dans les groupes d'emplois du personnel d'encadrement et dans l'encadrement des rédactions.

L'accord rappelle l'obligation des entreprises de négocier chaque année sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle et affirme, en s'appuyant sur le constat des écarts de salaires au détriment des femmes dans toutes les catégories de salariés :

- **Que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est un fondement de l'égalité professionnelle**
- **que la loi du 23 mars 2006 impose aux entreprises de PQR de supprimer les écarts de rémunération non justifiés avant le 31 décembre 2010**
- **que les entreprises doivent, lors des négociations annuelles obligatoires, définir des mesures et consacrer un budget spécifique à la suppression de ces écarts.**

Cet accord de branche, qui est le premier dans l'ensemble du secteur de la presse, est un cadre de références. Il revient maintenant aux équipes syndicales de s'en saisir dans les entreprises pour avancer sur cet objectif d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes auquel la CFDT est profondément attachée. Une première réunion de négociation est ainsi prévue au DL à la rentrée.